



3^e édition
sept. 2012

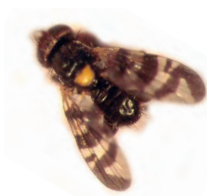
Agent pathogène. *Rhagoletis cerasi*: insecte de l'ordre des diptères.

Dégâts. L'asticot consomme la pulpe des cerises. Les fruits sont impropres à la vente. Dans la plupart des pays, la réglementation phytosanitaire n'autorise aucune tolérance concernant la présence de cerise véreuse ou simplement perforée. De plus, le ravageur, en perforant la cuticule, rend le fruit davantage sensible au *Monilia*. Les variétés de milieu de saison ou tardives sont les plus exposées aux attaques de mouches.



Description

• L'adulte :



- 3 à 5 mm de long
- corps noir avec une tache jaune caractéristique sur le dos,
- ailes transparentes présentant des bandes transversales foncées.

• La larve :



- asticot blanc
- 4 à 6 mm de long à son plein développement

Biologie (Voir schéma 1)

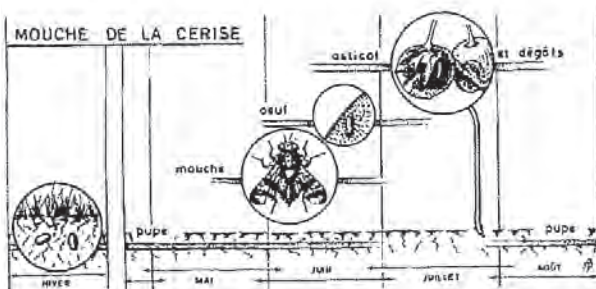
Les mouches émergent du sol et volent dans les vergers courant avril jusqu'à début juillet.

Les premiers œufs sont pondus une à deux semaines après le début du vol. Chaque femelle pond de 50 à 80 œufs qu'elle introduit isolément à l'aide de sa tarière sous l'épiderme des cerises au début de la véraison.

Six à douze jours après, les larves éclosent et se nourrissent de la pulpe des fruits.

Le développement des larves dans la cerise dure trois à quatre semaines; puis les larves quittent le fruit en se laissant tomber sur le sol. Les asticots s'enfoncent de quelques centimètres dans le sol et se transforment en pupe pour passer l'hiver.

Schéma 1: Cycle biologique de *R. cerasi*



source : dessin M. BAGGIOLONI.

Station fédérale de recherches en productions végétales de Changins. In *La défense des plantes cultivées*, Edition Payot Lausanne, 6^e édition, 1972, p. 432.

Méthodes de lutte

L'avertissement

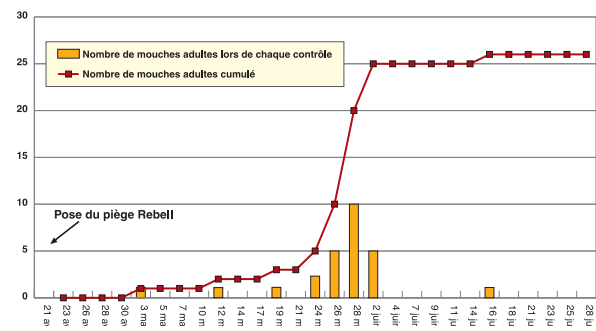
L'utilisation de pièges permet de cerner la date du début de vol des adultes. Les expérimentations conduites en 1994 au Domaine Expérimental La Tapy ont montré l'intérêt des pièges chromatiques jaunes de type Rebell, avec ou sans capsule d'attractif.

La distribution du ravageur à l'intérieur des parcelles

étant hétérogène, il est nécessaire de disposer plusieurs pièges (6 pièges/ha) afin d'obtenir une image représentative de la présence et de l'importance du ravageur. La mise en place d'un piège sur un hectare de cerisiers



Graphique 1: Suivi du vol de la mouche sur un verger de Van avec un piège Rebell (La Tapy, 2004)



apportera une première aide à l'agriculteur. Associée aux avertissements basés sur le suivi d'un réseau de pièges à l'échelle départementale, elle donnera des informations pour positionner le traitement.

Les mesures prophylactiques

Choisir des variétés peu sensibles dans les zones particulièrement infestées (variétés précoces).
 Maintenir le verger aéré pour une bonne pénétration des produits de traitement.
 Rechercher une charge équilibrée et bien répartie sur l'arbre ; éviter les zones de fruits en manchons.
 En cas de non récolte d'un verger, réduire l'inoculum ; ne pas laisser les cerises sur l'arbre ou maintenir la protection phytosanitaire.

Des essais ont été réalisés par le GRAB et le Domaine Expérimental La Tapy (1999 – 2002) pour étudier l'effet perturbateur du travail du sol sur le développement des pupes dans l'objectif de réduire le niveau d'infestation. Dans les conditions testées (forte pression), des interventions en fin d'hiver et début de printemps n'ont pas montré des réductions d'attaques en cours de saison.

Les techniques de lutte

Différentes stratégies de lutte peuvent être envisagées :

La lutte physique à l'aide de filets (« Alt'Mouche ») consiste en la pose de filets sur les arbres avant le début des pontes (voir photo). Elle permet de réduire très fortement, voire totalement, les dégâts de Mouche de la cerise. Le succès de la technique dépend notamment de la taille de la maille (la maille de 1,3 mm x 1,3 mm apporte de très bons résultats; ne pas aller au-delà de 2,2 mm x 3,4 mm). Le confinement des arbres sous les filets augmente l'hygrométrie et le temps de séchage de la végétation mais sans incidence observée sur le développement des monilioses, ni sur l'éclatement. La pose des filets (en mono-parcelle ou mono-rang) nécessite une conception de verger adaptée : arbre de petits volumes, palissage...



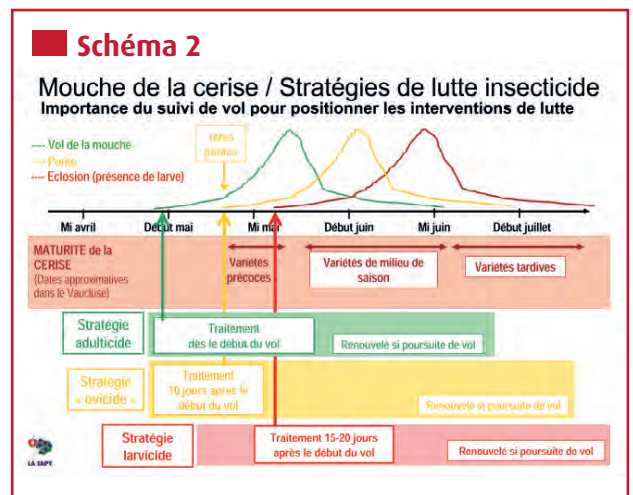
Pour en savoir plus : fiche Ressource « Alt'Carpo, une alternative qui dit "halte" au Carpo ».

La lutte préventive met en œuvre des produits dit « adulticides », comme les pyréthrinoïdes ou les argiles. Ils doivent être positionnés en début de vol. Malheureusement, leur efficacité reste partielle mais ils peuvent apporter un intérêt en combinaison avec d'autres moyens de lutte. L'argile laissant des traces sur les cerises, attention à ne pas l'appliquer dans les 15 jours qui précèdent la récolte. De plus, le lavage des cerises est la plupart du temps nécessaire.

La lutte curative repose sur l'emploi de produits ayant un effet ovicide et/ou larvicide. Les produits ayant une action sur la larve (famille des organo-phosphorés) doivent être appliqués au début des éclosions; soit 15-20 jours après le début du vol. Ceux ayant une action préférentiellement sur les œufs ou jeunes larves

(famille des néonicotinoïdes) sont appliqués plus tôt, au début des pontes, soit environ 10 jours après le début du vol.

Ainsi, selon le(s) moyen(s) de lutte adopté(s), les applications doivent être réalisées à un moment précis du cycle de développement de la mouche comme l'indique le schéma 2.



La stratégie est aussi fonction des variétés :

- Les variétés précoces, type Burlat, ne sont que très rarement attaquées par la mouche : leur cycle de végétation n'est pas synchrone avec celui du ravageur. Lorsque les cerises commencent à véger, la ponte n'a en général pas débuté.
- Pour les variétés de milieu de saison et les variétés tardives, un seul traitement larvicide suffit en général ; mais un renouvellement peut être nécessaire en cas de poursuite du vol. Il convient d'adopter une cadence de 10-15 jours entre les applications et de respecter les délais d'emploi avant récolte des insecticides utilisés.

Un groupe de travail a été créé en 2003 spécifiquement autour des Usages orphelins, dont la Mouche de la cerise fait partie. Il est co-animé par le Ministère de l'Agriculture (DGAL/SDQPV) et le Ctifl, et réunit les Stations Régionales. Quelques nouvelles matières actives intéressantes y sont à l'étude.

Pour en savoir plus sur les spécialités homologuées, contacter votre conseiller/consulter le site du Ministère de l'agriculture : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>